

Salon Réinventif

Edition 2026

26, 27, 28 et 29 Novembre 2026



Règlement appel à candidatures

Organisé par Le Havre Seine Métropole

Le Concept

Le salon Réinventif c'est le rendez-vous du réemploi et du recyclage organisé durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets par Le Havre Seine Métropole. Réinventif, c'est sensibiliser le grand public sur les solutions locales qui existent pour donner une deuxième vie à un objet. Découvrir qu'avant de devenir un déchet, ce dernier peut être une ressource.

C'est un lieu inévitable pour apprendre facilement comment améliorer son quotidien d'une manière éco-responsable.

Plus de 75 stands sont proposés pour des associations, des créateurs et des artistes locaux afin de mettre en lumière le recyclage et le réemploi. Ce salon est aussi l'occasion pour les exposants de proposer différents types d'ateliers et de démonstrations aux petits comme aux grands.

Pour enrichir le programme de cet événement, des conférences/débats et des temps forts seront également menées par des acteurs locaux et nationaux pour aborder le sujet vaste du réemploi.



Dates et Lieu

Le Salon Réinventif 2026 se déroulera du **jeudi 26 novembre au dimanche 29 Novembre 2026**.

Pour cette nouvelle édition, il prendra place au **Carré des Docks - 64 Quai de la Réunion au Havre** dans le Hall 3 représentant une surface de 2 310 m². La taille des stands sera précisée ultérieurement par Le Havre Seine Métropole.

La journée du jeudi 26 novembre 2026 sera réservée à la visite des scolaires (écoles primaires, collèges et lycées du territoire). Le reste du week-end sera ouvert au grand public. Un temps de conférences pour les professionnels sera organisé le vendredi après-midi.

Les horaires d'ouverture aux visiteurs seront les suivants :

Jeudi 21 novembre	Vendredi	Samedi	Dimanche
9h00 à 16h30	14h00 à 22h00	10h00 à 19h00	10h00 à 18h00

Les horaires indiqués ci-dessous concernent les visiteurs. Ainsi les exposants devront arriver 20 minimum avant et prendre leur précaution pour que leurs stands soient prêts à l'ouverture du salon au grand public.

Critères de Sélection

1. Les œuvres exposées par les créateurs doivent être issues du réemploi.
2. Les exposants sont tenus d'être présents pendant la totalité du salon y compris durant la journée réservée aux scolaires.

3. Les participants en fonction de leurs activités ont l’obligation de proposer aux visiteurs des ateliers.
Les ateliers seront proposés aux visiteurs sur inscription gratuite.
4. Le dossier de candidature doit être dûment complété.

Les places étant limitées, Le Havre Seine Métropole se réserve le droit de refuser une candidature si le candidat ne remplit pas les critères requis. De plus, si le nombre maximal de stands est atteint, la Communauté urbaine procédera à une sélection sur la base des dossiers reçus.

Dossier de Candidature

Tout dossier de candidature doit contenir obligatoirement :

- 1) Le Bulletin de candidature (totalement rempli et signé) comprenant :
 - Le texte de présentation
 - Des photos d’œuvres avec descriptif + ce qui est prévu d’exposer sur le Salon
 - L’explicatif des ateliers
 - Le souhait d’un stand partagé
- 2) Des photos pouvant être utilisées dans le cadre du programme (de bonne qualité)
- 3) Votre logo (de bonne qualité – HD)
- 4) Signer et joindre l’attestation de droit à l’image ci-dessous
- 5) Une attestation de responsabilité civile

À envoyer par mail : **dcd-communication@lehavremetro.fr**

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Date limite d’envoi des dossiers : 15 avril 2026.

Calendrier prévisionnel

15 avril 2026 minuit	Date limite d’envoi des dossiers
Mi-Juin 2026	Réponse aux candidats
Juillet 2026	Validation des exposants retenus au Conseil Communautaire
Juillet - Août 2026	Informations sur le programme et les stands attribués
12 octobre 2026 de 17h00 à 19h00	Réunion technique <u>obligatoire</u> à la salle C 400 au Carré des Docks
25 Novembre 2026	Montage des stands
26 Novembre 2026 9h00 à 16h30	Journée réservée aux scolaires
27 au 29 Novembre 2026	Salon ouvert au grand public
29 Novembre 2026 au soir	Démontage des stands

Obligations Légales

1. - La vente des œuvres

Le Havre Seine Métropole s'interdit toute transaction financière et/ou commerciale sur les œuvres. Tous les renseignements divers relatifs aux œuvres, fournis par le soin des créateurs engagent leur entière responsabilité, ils en assument les obligations morales et légales.

Un document de vente au déballage à remplir vous sera remis dès que le candidat est retenu et il devra être rendu signé au maximum le 12 octobre 2026 lors de la réunion technique obligatoire.

2. – Engagement

Chaque exposant devra signer et de manière manuscrite, une convention de mise à disposition définissant les droits et obligations dans le cadre du salon REINVENTIF® 2026.

Celle-ci sera remise après le conseil communautaire de juillet 2026 et il devra être rendu signé au maximum le 12 octobre 2026 lors de la réunion technique obligatoire.

3. - L'autorisation de reproduction et de représentation de photographies ou vidéos

- L'exposant autorise Le Havre Seine Métropole à communiquer au public les photographies ou vidéos prises des œuvres dans le cadre du Salon.
- Les photographies ou vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par Le Havre Seine Métropole ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, carte postale, exposition, publicité, projection publique, concours, supports web (site, newsletter, e-invitation, réseaux sociaux...).
- Le Havre Seine Métropole s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.
- Le Havre Seine Métropole s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.
- L'exposant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Il garantit ne pas être lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de l'image de son œuvre ou de son nom.

3- Gratuité

La communauté urbaine met à disposition gratuitement au candidat retenu un espace d'exposition durant toute la durée du salon.

Le candidat ne pourra demander aucune compensation financière à la Communauté urbaine pour sa participation au salon.

4. - Responsabilités

Le Havre Seine Métropole se dégage de toute responsabilité en cas de vols, de dommages éventuels corporels ou matériels causés à un tiers ou à l'exposant lui-même.

Pour tout autre renseignement : dcg-communication@lehavremetro.fr

Attestation de droit à l'image à remplir, signer et renvoyer avec le dossier de candidature

Je, soussigné(e) [Prénom :

NOM :],

autorise , n'autorise pas ,

pour l'événement suivant : *Le salon du Réinventif* qui se tiendra du 26 au 29 novembre 2026, le *Havre Seine Métropole* à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise le *Havre Seine Métropole* à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans ce cadre.

Fait à :

Le :

Signature (Faire précéder les signatures de la mention « Lu et Approuvé »)